



Ordonnance de détention provisoire

Par **a320**, le **11/02/2010** à **15:47**

Bonjour,

Etant en liberté provisoire, j'ai retrouvé dans mes affaires l'ordonnance de mise en détention comme prévu. La 1ere page contient 'certifié conforme' et le 2eme page contient les signatures. Or sur cette dernière il n'y a absolument pas de signatures, ni la mienne, ni celle du juge, ni celle de l'avocat et greffier.

Ma question, est-ce grave et cela vaut-il une annulation de procédure,

en vous remerciant